

Les foyers bénéficiaires d'une aide au logement au 31 décembre 2018

En 2018, la Caf de La Réunion a versé à 115 945 allocataires bénéficiaires d'une aide au logement environ 400 millions d'euros. Au total, en ajoutant les ayants droit, cela représente 282 022 personnes couvertes par une aide au logement, soit 43 % de la population couverte par la Caisse d'allocations familiales.

Le nombre de bénéficiaires a progressé de +0,8 % pour l'Allocation de logement sociale (Als) et de -0,9 % pour l'Allocation de logement familiale (Alf). Une baisse directement explicable par la suppression des aides au logement en secteur « accession ».

Légère baisse du nombre de bénéficiaires d'aides au logement

Au 31 décembre 2018, 115 945 foyers bénéficient d'une aide au logement (AL), soit 43 % de l'ensemble des foyers allocataires de la CAF (cf. tableau 1). En prenant en compte les conjoints éventuels, enfant(s) et/ou autre(s) personne(s) à charge, 282 022 personnes sont couvertes par une aide au logement, soit 33,1 % de la population de La Réunion.

Source : CAF de La Réunion au 31.12.2018

ANNEE	2016	2017	2018
Nombre d'allocataires CAF	258 990	265 138	268 865
évolution (%)	5,7%	2,4%	1,4%
Population couverte CAF	628 701	646 111	650 016
évolution (%)	2,2%	2,8%	0,6%
Nombre de bénéficiaires d'AL	114 314	116 190	115 945
évolution (%)	0,7%	1,6%	-0,2%
Nombre enfants à charge au sens AL	135 749	137 583	136 870
évolution (%)	0,5%	1,4%	-0,5%
Population CAF couverte par une AL	280 241	283 903	282 022
évolution (%)	0,4%	1,3%	-0,7%
Population CAF couverte par une AL en %	44,6%	43,9%	43,4%

Tableau 1.

Si un allocataire paye un loyer ou rembourse un prêt pour sa résidence principale et, si ses ressources sont modestes, il peut bénéficier soit de l'Allocation de logement familiale (Alf), soit de l'Allocation de logement sociale (Als).

Source : CAF de La Réunion au 31.12.2018

Bénéficiaires aides au logement	2017	2018	Evolution
Allocation Logement à caractère Familial	66 192	65 570	-0,9%
Allocation Logement à caractère Social	49 998	50 375	0,8%
Ensemble	116 190	115 945	-0,2%

Tableau 2.

Une baisse qui s'explique par la suppression des aides au logement en secteur « accession » (cf. encadré 1). En effet, le secteur de la location et de l'accession sont en forte baisse, respectivement de -4,2 % et -5,9 %.

1 Source : Insee, Population légale – recensement population 2016 : 852 924 habitants (population municipale).

Encadré 1

Au 1er octobre 2017, le montant des aides au logement a été uniformément diminué de 5 euros en introduisant un nouveau paramètre dans la formule de calcul des aides. Parallèlement, le seuil de versement a été abaissé de 15 à 10 euros. Enfin, les paramètres du barème des aides personnelles au logement ont été revalorisés selon l'évolution annuelle de l'indice de référence des loyers (IRL) établie à 0,75 % pour le deuxième trimestre 2017.

Depuis le 1er octobre 2017, le patrimoine « non dormant » (produisant des revenus imposables) est également pris en compte pour la comparaison au seuil de 30 000 euros.

En application de la loi de finances pour 2018, les prêts destinés à financer une opération d'accession et les contrats de location-accession signés à compter du 1er février 2018, n'ouvrent pas droit au bénéfice d'une aide au logement (Al ou Apl). Sont exclues du dispositif les opérations d'acquisition ou de location-accession d'un logement ancien, situé en zone III, éligibles à l'Apl en raison d'un financement au moyen de prêts aidés par l'Etat, signés au plus tard le 31 décembre 2019.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en septembre 2018 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 11 avril 2019).

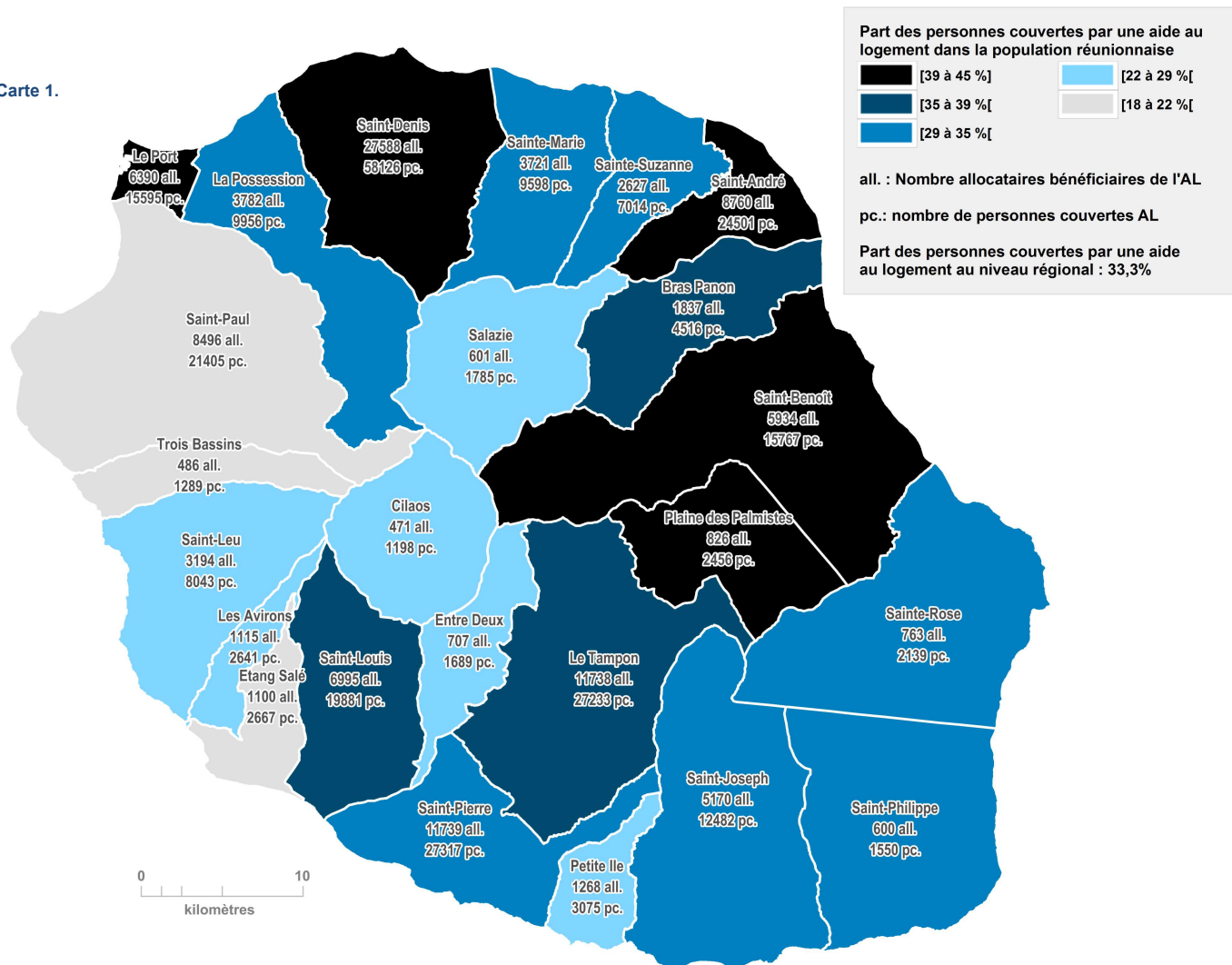
Sur un an, le nombre de bénéficiaires d'AL a légèrement baissé de -0,2 % et provient majoritairement de la diminution des bénéficiaires de l'ALF (baisse de -0,9 %).

Nombre de bénéficiaires des aides au logement en légère baisse

Le nombre de personnes couvertes par une aide au logement s'élève à 282 022 sur l'ensemble du département (dont 225 487 personnes couvertes pour l'ALF et 56 535 pour l'ALS).

Le nombre d'enfants à charge (au sens des AL) s'élèvent à 136 870 en 2018, contre 137 583 en 2017 (soit une baisse de -0,5 %). Enfin, environ 8 % des allocataires sont bénéficiaires d'une aide au logement seulement (soit 20 522 individus).

Carte 1.



Source : Caf de La Réunion – Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes – 31.12.2017 – © GEOFLA 2.0 – IGN 2015 -

Encadré 2

Comme on peut le voir sur la **carte 1**, le plus grand nombre de bénéficiaires d'AL résident dans le Nord et le Sud de l'île. A La Réunion, un tiers des habitants vivent dans un logement couvert par les aides au logement (soit 33 %). Les communes du Port, Saint-Denis de Saint-André, de Saint-Benoît et la Plaine des Palmistes sont celles qui détiennent les proportions de personnes couvertes les plus élevées sur le territoire, avec des taux supérieurs à 39 %. Les proportions les moins élevées se situent, principalement, dans les communes de l'Ouest et du centre de l'île.

Les Caf ont versé une aide au logement à 6 150 900 foyers bénéficiaires au titre du mois de septembre 2018. La majorité de ces foyers est constituée de personnes vivant seules (3,2 millions). Malgré tout, les aides au logement couvrent près de 13 millions de personnes. Le taux d'évolution du nombre de foyers bénéficiaires, en glissement annuel, est de -0,0 % (-1 550 foyers).

L'aide personnalisée au logement (Apl) est versée à 2 806 200 foyers soit une augmentation annuelle de + 1,7 %. Cette augmentation est principalement liée à la hausse des secteurs locatif conventionné (+ 2,2 %) et « foyers » (+ 0,7 %). Celui de l'accession reste en forte baisse (- 7,1 %).

L'allocation logement à caractère social (Als) est versée à 2 151 000 foyers, ce qui représente une légère diminution des effectifs par rapport à septembre 2017 (- 0,4 %). Le secteur du locatif est en très légère hausse (+ 0,1 %) et les secteurs « foyers » et accession diminuent (respectivement - 3,4 % et - 6,5 %).

L'allocation logement à caractère familial (Alf) est versée à 1 193 800 foyers soit une diminution de 3,3 % sur un an. Le secteur des foyers et celui de la location sont en baisse (- 2,5 % et - 2,3 %). L'accession est en forte baisse avec une évolution de - 7,6 % en glissement annuel.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en septembre 2018 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 11 avril 2019).

Source : CAF de La Réunion au 31.12.2018

Type de ménage	Foyers allocataires de la CAF	%	Foyers allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	%
Structure familiale				
Isolées sans enfant(s)	106 246	40%	44 224	38%
Couples sans enfant	14 339	5%	6 432	6%
Couples avec enfant(s)	80 800	30%	21 874	19%
Familles monoparentales	67 480	25%	43 415	37%
Ensemble	268 865		115 945	

Tableau 3.

Plus de la moitié des bénéficiaires d'une aide au logement est un foyer avec des enfants

Parmi les 115 945 foyers allocataires bénéficiaires d'une aide au logement, 37 % sont des familles monoparentales et 19 % sont des couples avec des enfants. La part des personnes isolées sans enfants et des couples sans enfants s'élève à 44 % (cf. tableau 3).

Des bénéficiaires majoritairement chômeurs ou inactifs

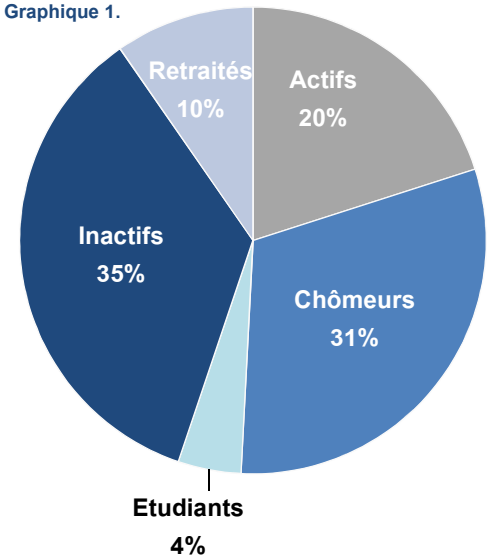
Plus du tiers des bénéficiaires d'une aide au logement sont inactifs (35 %) et 31 % sont au chômage. Environ un bénéficiaire sur cinq est un actif occupé et 14 % sont retraités ou étudiants (cf. graphique 1).

Les bénéficiaires d'AL sont majoritairement locataires

Neuf allocataires sur dix bénéficiant d'aides au logement sont locataires de leur résidence principale (cf. tableau 4) : 51,5 % sont logés dans le secteur social² contre 39,2 % dans le secteur privé.

Graphique 1.

Source : CAF de La Réunion au 31.12.2018



Encadré 3

Entre le 2 janvier 2017 et le 1er janvier 2018, 78 200 logements ont été mis en service. Ils se situent principalement en Île-de-France (20 %), en Auvergne-Rhône-Alpes (14 %) et en Occitanie (11 %). Les nouvelles mises en service représentent 1,6 % du parc locatif social. C'est en Corse, en Guyane et à La Réunion que leur part est la plus élevée (supérieure à 4 %). En France métropolitaine, ce taux est inférieur à 3 % dans l'ensemble des régions avec une moyenne à 1,5 % contre 3 % dans les DOM.

À La Réunion, en Guadeloupe, en Guyane et en Corse, les logements entrant dans le parc locatif social sont tous neufs. À l'opposé, le plus faible taux de mises en service neuves est observé en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (82 %).

Source : Le parc locatif social au 1er janvier 2018, Commissariat général au développement durable, Datalab essentiel n° 160 - Novembre 2018

Source : CAF de La Réunion au 31.12.2018

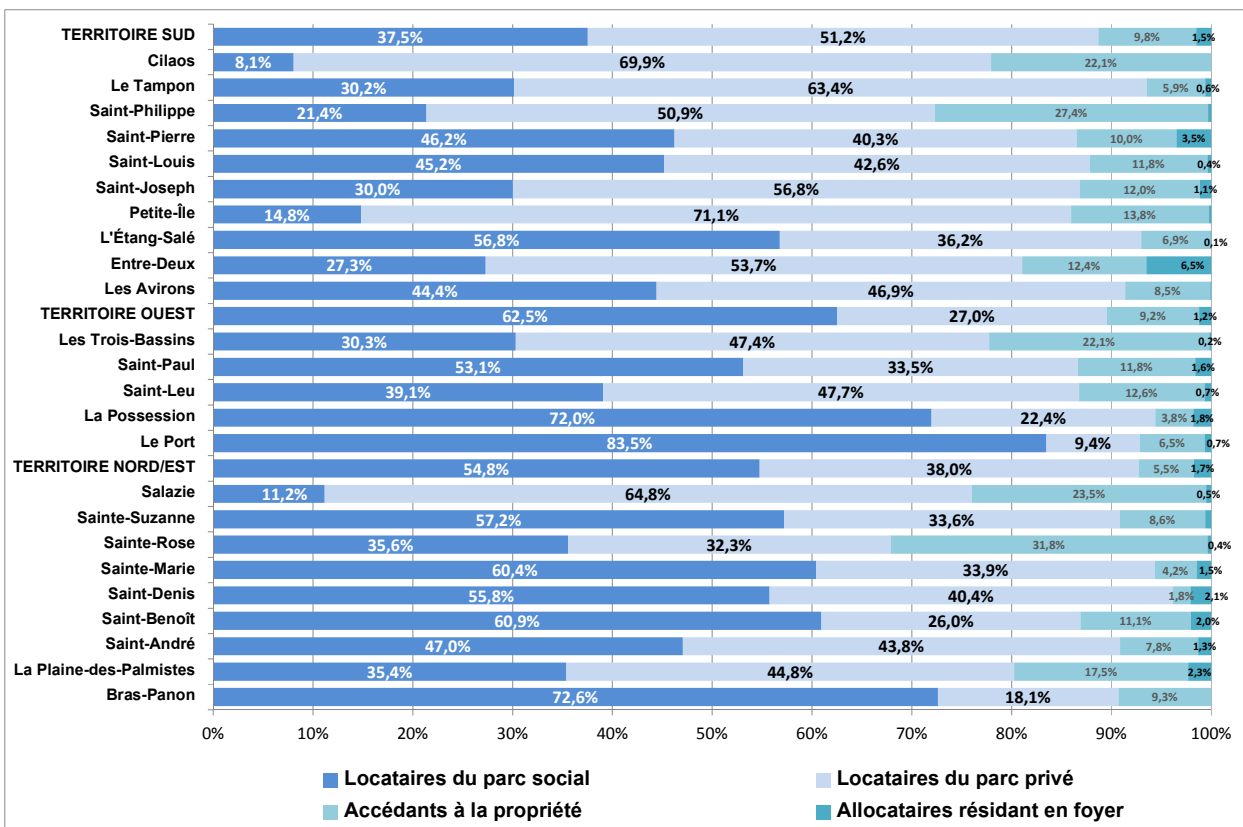
Statut occupation	2017	%	2018	%	évol
Location	104 899	90,3%	105 177	90,7%	0,3%
dont parc social	57 234	49,3%	59 685	51,5%	4,3%
dont parc privé	47 665	41,0%	45 492	39,2%	-4,6%
Accession	9 434	8,1%	8 988	7,8%	-4,7%
Foyers	1 857	1,6%	1 780	1,5%	-4,1%
Ensemble	116 190	100%	115 945	100%	-0,2%

Tableau 4.

Le secteur social a progressé de +4,3 % en 2018 (contre -4,6 % pour le parc privé). Cette augmentation est due à la croissance du parc locatif social qui perdure depuis 2011 (cf. encadré 3). Le secteur d'accession est en baisse (-4,7 %), ainsi que celui des foyers (-4,1 %).

Graphique 2.

Source : CAF de La Réunion au 31.12.2018



² La Réunion compte 7 bailleurs sociaux : SHLMR, SIDR, SODIAC, SODEGIS, SEMADER, SEDRE et SEMAC.

Dans l'Ouest de l'île, 63 % des bénéficiaires sont hébergés dans le parc social et 27 % dans le parc privé. La commune du Port se démarque des autres communes, où près de 84 % des bénéficiaires sont hébergés dans le parc social et seulement 9,4 % dans le parc privé (cf. graphique 2). Cela s'explique, entre autres, par une forte proportion de logements sociaux sur la commune. En effet, le Port dispose à la fois du parc social le plus ancien (26 ans en moyenne) et le plus dense: plus de la moitié (58 %) des ménages vivent dans un logement social (cf. encadré 4).

Dans le Nord et l'Est, un allocataire AL sur deux, est locataire dans le parc social et deux allocataires sur cinq dans le parc privé. Les communes de Bras-Panon, de Saint-Benoît et de Sainte-Marie se distinguent, particulièrement, avec des taux dépassant les 60 %. Ces communes disposent d'un parc locatif social plus abondant et surtout récent (cf. encadré 4).

C'est dans le Sud que le parc locatif privé accueille le plus grand nombre de bénéficiaires d'AL, avec un peu plus de 51 % des locataires aidés dans ces communes. Le parc locatif social accueille plus d'un tiers des bénéficiaires d'une AL. Le déficit de logements sociaux est important dans cette région de l'île (seulement 15 % des habitations principales correspondent à des logements sociaux) (cf. encadré 4).

Encadré 5

Le **taux d'effort** est le rapport entre les dépenses en logement et le revenu des allocataires. Deux taux d'effort, « brut » et « net », permettent d'apprécier le poids des dépenses de logement dans le budget des foyers allocataires selon la prise en compte ou non, de l'aide personnelle au logement perçue.

Construction des **taux d'effort** : Le taux d'effort « brut » (Teb) rapporte le montant du loyer et des charges aux revenus hors AL : $Teb = (\text{loyer} + \text{charges forfaitaires}) / (\text{revenu} + \text{compris prestations familiales hors AL})$. Le taux d'effort « net » (Ten) est appréhendé par le ratio entre le coût du logement, déduction faite des AL, et les revenus : $Ten = (\text{loyer} + \text{charges forfaitaires} - AL) / (\text{revenu} + \text{compris prestations familiales hors AL})$.

Notons que les charges forfaitaires restent une estimation qui n'est pas forcément représentative du montant réellement payé et aurait tendance à sous-estimer les taux d'effort du parc public où les charges sont en moyenne plus élevées.

Grâce aux AL, la moitié des ménages consacre moins de 16 % de leur budget à leur dépense de logement

L'AL a pour finalité de réduire la part de budget que les ménages modestes consacrent au paiement de leur loyer et de leurs charges (ou du remboursement de leur prêt pour ceux qui accèdent à la propriété).

Le terme de taux d'effort désigne cette part. Il est qualifié de « net », lorsque le coût du logement est minoré du montant de l'AL perçu. Il est qualifié de « brut » lorsqu'il est calculé avant la prise en compte de cette aide (cf. encadré 5).

Communes	Parc Locatif Social	Part dans Res. Principales
Sainte-Rose	285	12%
Saint-Benoit	4 564	33%
La Plaine des palmistes	365	15%
Bras Panon	1 618	34%
Salazie	48	2%
Saint-André	4 821	24%
CIREST	11 701	25%
Sainte-Suzanne	1 787	22%
Sainte-Marie	2 869	24%
Saint-Denis	22 263	36%
CINOR	26 919	33%
La Possession	3 582	30%
Le Port	6 951	58%
Saint-Paul	5 319	14%
trois Bassins	154	6%
Saint-Leu	1 410	11%
TCO	17 416	22%
Les Avirons	450	10%
Etang Salé	742	14%
Saint-Louis	3 592	19%
Gilaos	62	3%
Entre-Deux	216	9%
Le Tampon	4 009	13%
Saint-Pierre	6 684	20%
Petite île	199	4%
Saint-Joseph	1 673	12%
Saint-Philippe	148	8%
LE SUD	17 775	15%
La Réunion	73 811	23%

De fortes disparités existent entre les communes et les intercommunalités. La Cinor concentre à elle seule 36 % du parc locatif social réunionnais. C'est la plus forte densité avec 33 logements sociaux pour 100 résidences principales.

Le poids de Saint-Denis dans cet ensemble y est particulièrement important : en effet, la commune accueille les quatre cinquièmes des logements sociaux sur son territoire.

La région Est dispose d'une offre toute aussi importante avec 25 logements sociaux pour 100 résidences principales.

A l'ouest, le parc locatif social est bien étoffé avec plus de 17 400 logements sociaux, représentant 22 % des résidences principales.

C'est dans le sud que la densité en logements sociaux est la plus faible de l'île (15 %).

Source : Le parc et les attributions de logements locatifs sociaux à La Réunion, ARMOS OI, Edition 2018

Source : CAF de La Réunion au 31.12.2018

Caractéristiques du foyer	Taux d'effort brut médian	Taux d'effort net médian
Isolés (sans enfant)	58%	23%
Familles monoparentales	46%	13%
avec 1 enfant	51%	17%
avec 2 enfants	48%	13%
avec 3 enfants ou plus	39%	8%
Couples sans enfant	45%	19%
Couples avec enfant(s)	33%	14%
avec 1 enfant	37%	17%
avec 2 enfants	33%	15%
avec 3 enfants ou plus	31%	10%
Ensemble des ménages	46%	16%
Type de parc		
Locataire Social	42%	11%
Locataire Privé	55%	26%
Accession à la propriété	34%	11%

Champ : Foyers allocataires bénéficiaires d'une aide au logement (116 190). Le revenu pris en compte est le revenu annuel du foyer augmenté des prestations familiales perçues (hors aides au logement (AL)) au 31 décembre 2018. En l'absence d'information sur les charges réelles, on calcule des charges forfaitaires correspondant au barème des AL.

Lecture : Fin décembre 2018, taux d'effort net médian est de 11% pour les allocataires locataires du parc social.

Tableau 5.

Pour chaque ménage, la comparaison des taux d'effort « brut » et « net » permet d'apprécier l'effet « solvabilisateur » des aides au logement. Ainsi, le taux d'effort médian passe, sur l'ensemble des ménages percevant une allocation, de 46 % (taux brut) à 16 % (taux net), soit une différence de 30 points (cf. tableau 5). Grâce uniquement aux AL, la moitié des ménages consacre moins de 16 % de leur budget à leur dépense de logement.

Le taux d'effort net médian diminue lorsque la taille du ménage augmente. Ainsi, il passe de 23 % pour les personnes vivant seules à 8 % pour les familles monoparentales avec trois enfants ou plus. De même, il passe de 19 % pour les couples sans personne à charge à 10 % pour les couples avec trois enfants ou plus. A nombre d'enfant donné, le taux d'effort médian est sensiblement égal pour les familles monoparentales et les familles biparentales.

La valeur du taux d'effort net médian ne varie pas uniquement avec la composition du ménage. Le type de parc du logement se révèle un facteur essentiel. Ainsi, dans le parc locatif privé, le taux d'effort net médian des ménages percevant une prestation logement (26 %) est plus de deux fois supérieur au parc social (11 %). Cet écart suggère que les loyers sont, en moyenne, nettement plus élevés dans le secteur privé (à structure de composition familiale équivalente). Par ailleurs, pour les bénéficiaires d'une aide au logement en accession, le taux d'effort médian est de 11 % (cf. tableau 5).

Taux d'effort médian plus faible pour les allocataires à bas revenus

Que ce soit pour les allocataires à bas revenus ou non, ou encore pour l'accession à la propriété, les AL ont un très fort effet « solvabilisateur » pour les ménages (cf. tableau 6).

Source : CAF de La Réunion au 31.12.2018

Taux effort médian	Allocataires à bas revenus		Ensemble allocataires	
	Taux effort brut	Taux effort net	Taux effort brut	Taux effort net
Statut d'occupation				
Accession à la propriété	37%	10%	34%	11%
Locataire social	46%	10%	42%	11%
Locataire privé	64%	27%	55%	26%
Type d'aide au logement				
Allocation à caractère familial	46%	12%	42%	14%
Allocation à caractère social	66%	24%	57%	22%
Ensemble	51%	15%	46%	16%

Pour les allocataires à bas revenus¹, les AL contribuent à réduire fortement leur taux d'effort : le taux d'effort passe ainsi de 51 % à 15 % avec les aides (cf. tableau 6), soit une différence de 36 points.

Pour les allocataires à bas revenus, accéder au parc social représente une opportunité, le taux médian étant de 10 % contre 27 % pour le parc privé.

Tableau 6.

Près de 5 500 étudiants bénéficient d'une aide au logement en 2018

Fin 2018, 5 456 étudiants bénéficient d'une aide au logement (contre 5 365 en 2017) et, 9 étudiants sur 10 bénéficient de l'Allocation logement à caractère social (ALS).

Baisse des allocataires bénéficiaires de la prime de déménagement

La Prime de déménagement est versée aux allocataires qui engagent des frais pour emménager dans un logement ouvrant droit à l'Allocation Logement, à l'occasion d'une naissance portant à 3 ou plus le nombre d'enfants à charge. En 2018, 31 familles réunionnaises ont bénéficié de cette prime (contre 42 en 2017).

Un allocataire d'AL sur cinq bénéficie de la Prime d'activité en 2018

Au 31 décembre 2018, 24 927 allocataires d'une aide au logement bénéficient également de la Prime d'activité (contre 25 460 en 2017), soit une baisse de -2,1% sur un an (cf. tableau 7).

Source : CAF de La Réunion au 31.12.2018

Bénéficiaires d'une prime d'activité	2017	2018	Evolution
Allocation Logement à caractère Familial	18 764	18 609	-0,8%
Allocation Logement à caractère Social	6 696	6 318	-5,6%
Ensemble	25 460	24 927	-2,1%

La majorité de la baisse constatée en 2018 provient de la diminution des bénéficiaires (-5,6 %) qui combine une aide au logement à caractère Social avec la Prime d'activité (cf. tableau 7).

Tableau 7.

¹ Un allocataire à bas revenus est un allocataire dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population (valeur pour laquelle la moitié de la population a un niveau de vie supérieur et l'autre moitié un niveau de vie inférieur). Cette valeur limite est appelée « seuil des bas revenus ». Pour mesurer le niveau de vie des allocataires, on a recours au calcul d'un revenu par foyer dit « revenus par unité de consommation » (RUC) qui tient compte de la taille et de l'ensemble des ressources du foyer. En 2018, le seuil de bas revenus a été fixé à 1 071 euros.
² décret d'application de l'article 48 de la loi de finances pour 2017, le texte prévoit qu'à compter du 1er janvier 2017 l'aide au logement temporaire, jusqu'alors cofinancée par l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales, relève d'un financement intégralement porté par le budget de l'Etat. L'ALT est dorénavant liquidée et versée par les services de l'Etat

Plus de la moitié des bénéficiaires d'AL touche un minimum social

Au 31 décembre 2018, plus de la moitié des allocataires d'une aide au logement (soit 59 269 individus) bénéficie au moins d'un minimum social (+3,3 % par rapport à 2017) pour un total d'environ 160 000 personnes couvertes (cf. tableau 8).

Source : CAF de La Réunion au 31.12.2018

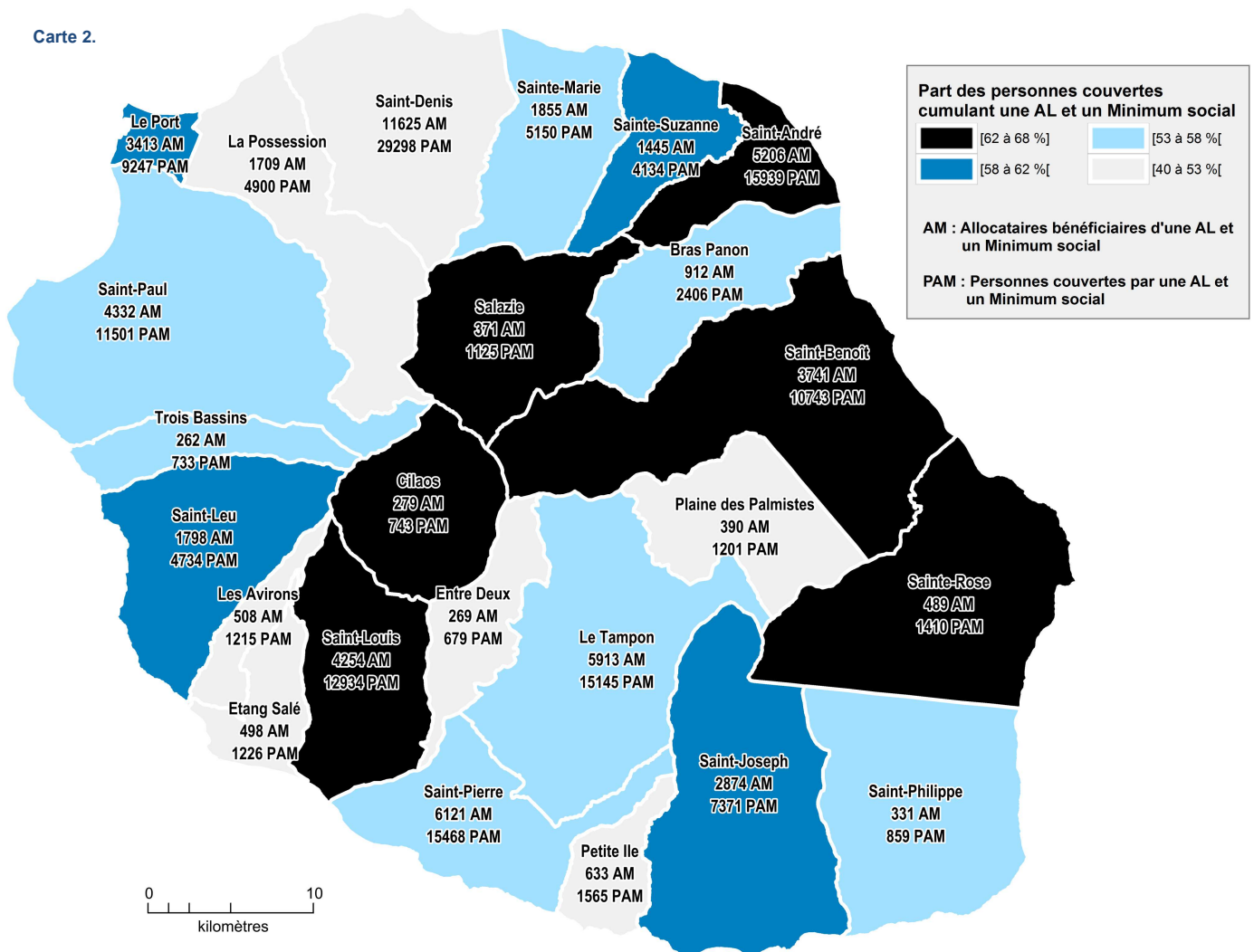
Bénéficiaires AL et d'au moins un minimum social	2017	2018	évolution
Bénéficiaires ALF	36 622	37 716	3,0%
Bénéficiaires ALS	20 735	21 553	3,9%
Ensemble	57 357	59 269	3,3%

L'effectif des bénéficiaires d'ALS touchant au moins un minimum social a connu une forte hausse avec +3,9 % : passant de 20 735 en 2017 à 21 553 bénéficiaires en 2018.

Parmi les bénéficiaires cumulant une aide au logement et un minimum social, une très large majorité (84%) touche comme minimum social le « RSA socle » et 13 % l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Tableau 8.

Carte 2.



Source : Caf de La Réunion – Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes – 31.12.2017 – © GEOFLA 2.0 – IGN 2015 -

Quatre communes de l'île concentrent, à elles seules, plus de la moitié des bénéficiaires d'AL avec au moins un minimum social : Saint-Denis (avec 11 625 allocataires), Saint-Pierre (avec 6 121), Le Tampon (avec 5 913) et enfin, Saint-André (avec 5 206).

La part des personnes couvertes par l'AL et touchant un minimum social dépasse les 62 % dans plusieurs communes de l'Est et du Sud du département (cf. carte 2). La commune de Saint-Benoît possède la part la plus élevée avec 68 % et la commune de l'Entre-deux la moins élevée, avec 40 %.

Les bénéficiaires des Aides financières individuelles à l'habitat

Les Aides financières Individuelles (AFI) sont financées sur fonds propres et soumis au règlement intérieur de l'Action Sociale de la Caf. Ces aides financières s'inscrivent dans le cadre de la mission définie dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf). Elles permettent l'accompagnement des familles dans la mise aux normes de leur logement et sont accordées sous formes de subventions ou de prêts destinés à la construction ou à l'amélioration de l'habitat (cf. tableau 9).

Source : CAF de La Réunion au 31.12.2018

Année	2017		2018	
	Aides à l'habitat consenties par la Caf	Nombre	Montant en milliers €	Nombre
Aides financières individuelles	153	1 118	121	552
<i>dont Subventions pour l'habitat</i>	<i>91</i>	<i>317</i>	<i>121</i>	<i>552</i>
<i>dont Prêts à l'amélioration de l'habitat</i>	<i>62</i>	<i>801</i>		

Tableau 9.

Au cours de l'année 2018, 121 aides financières individuelles ont été accordées à des familles, contre 153 en 2017. Les subventions pour l'habitat ont concerné 121 familles pour un montant total d'un peu plus de 0,55 million d'euros.

Le Prêt à l'amélioration de l'habitat (Pah)

Le Prêt à l'amélioration de l'habitat (Pah) est accessible aux allocataires, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Il est accordé pour des travaux de réparation, d'amélioration, d'assainissement ou d'isolation thermique, effectués dans une résidence principale. A La Réunion, il existe deux dispositifs :

- Les prêts à l'amélioration de l'habitat en tant qu'AFI : ces dispositifs ont été suspendus en 2018 (cf. tableau 9).
- Les Prêts à l'Amélioration de l'Habitat (PAH) financés sur le FNPF (Fond National des Prestations Familiales) : Cette prestation est ouverte aux bénéficiaires d'une prestation familiale (à l'exclusion de ceux bénéficiant de l'Als, l'Aah, le Rsa non majoré et de la prime d'activité). Au cours de l'année 2018, 9 PAH de ce type ont été accordés par la CAF (contre 25 en 2017).

400 millions d'euros de prestations liées au logement payées en 2018

PRESTATIONS	Montants payés (avec droits constatés) exercice 2017	Montants payés (avec droits constatés) exercice 2018	Evolution des montants (en %)	Nombre d'allocataires 2017	Nombre d'allocataires 2018
	Allocation Logement à caractère Familial*	280 212 367,05 €	279 040 344,70 €	-0,4%	66 192
Allocation Logement à caractère Social	121 199 591,78 €	121 280 395,07 €	0,1%	49 998	50 375
Prime de déménagement	-	39 727,18 €	-		
Allocation de Logement Temporaire (ALT)	100 700,70 €	-	-		
Total	401 512 659,53 €	400 360 466,95 €	-0,3%	116 190	115 945

* y compris l'ALF "Dom - Mesures spécifiques - compte de tiers"

Tableau 10.

Les dépenses d'aide au logement sont très sensibles à la crise économique qui, en entraînant une diminution des ressources des personnes, accroît inéluctablement le nombre potentiel de bénéficiaires des allocations logement.

Au 31 décembre 2018, les montants versés pour l'ALF et l'ALS ont progressé respectivement de -0,4 % et de +0,1 % (cf. tableau 10). Le montant total des aides au logement atteint ainsi 400 360 467 euros (soit une baisse annuelle de -0,3 %).

Le montant moyen de l'aide au logement par allocataire s'élève à environ 288 euros.